

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-13
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le onze février à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Gilles BELLOIN et Richard DUHEM (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Jean-Pierre DAUX (CAVAM, commune de Montmorency), M. Paul-Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Olivier GIRAUD (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), M. Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), M. Pierre DUBOIS (Commune de Garges-Lès-Gonesse), M. Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), M. Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), M. Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Michel BACCHIANI (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), MM. Patrick SCHEPPLER et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), MM. Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mmes Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Gérard SAINTE-BEUVE, délégué de la commune de Le Thillay

Pouvoir :

M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, a donné pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de de Mareil-en-France.

OBJET :

Acceptation de la délégation du droit de priorité de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE pour l'acquisition de terrains à l'État dans le cadre de l'extension de la station de dépollution

M. Jean-Luc HERKAT, Vice-président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIAH,

Vu l'article L. 240-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L. 213-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le plan parcellaire relatif au tènement foncier de la station de dépollution de Bonneuil-en-France,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bonneuil-en-France, en date du 16 janvier 2015, portant délégation au profit du SIAH du droit de priorité défini à l'article L. 240-1 du Code de l'Urbanisme et concernant le tènement foncier de la station de dépollution de Bonneuil-en-France,

Délibération n° 2015-13

Objet : Acceptation de la délégation du droit de priorité de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE pour l'acquisition de terrains à l'État dans le cadre de l'extension de la station de dépollution

Le Comité Syndical, après examen :

- **Accepte** la délégation, par la Commune de Bonneuil-en-France, du droit de priorité défini à l'article L. 240-1 du Code de l'Urbanisme en ce qu'il porte sur les parcelles cadastrées section AA n° 24, 25, 27, 28 et sur la parcelle 51 en fonction de la décision qui sera prise le moment venu par le Bureau du SIAH,
- **Et donne** tout pouvoir au Président pour saisir les services de l'Etat de la demande d'acquisition des parcelles situées dans le périmètre de la station de dépollution et signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Siané

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Siané

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.